

Conscience et autorité selon John Henry Newman, dans le contexte de la « laïcité »

Un texte de Keith Beaumont, prêtre de l'Oratoire, pour la revue "Prêtres diocésains" (mai 2016)

Quelle est la place de la « liberté de conscience » dans le contexte de la « laïcité » française ? Est-ce que la pensée de Newman, et le contexte historique dans lequel cette pensée s'est déployée, peut éclairer nos débats actuels autour de ces deux concepts ?

Il faut dire d'emblée que le concept de « laïcité » est une spécificité française : il paraît incompréhensible aux autres peuples d'Europe et le mot même n'a d'équivalent dans aucune autre langue ; il est donc littéralement intraduisible. Il faut ajouter à cela que ce terme est profondément ambigu. Pour la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, la « laïcité » est un concept juridique signifiant la stricte neutralité de l'État : « La République assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes » (art. 1^{er}), mais « ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte » (art. 2). Dans le contexte actuel marqué par une peur grandissante de l'islam (dont certains profitent pour faire des amalgames entre toutes les religions), le mot « laïcité » en est venu depuis quelques années à signifier le *refus* des religions, la volonté de les exclure totalement de l'espace public, et même (cf. *Charlie Hebdo*) un mépris affiché à l'égard de toutes et une volonté farouche de les détruire. L'émotion suscitée par les massacres à *Charlie Hebdo* a servi à déclencher une nouvelle vague d'hostilité à l'égard de toutes les religions.

Venons-en au contexte de Newman. Quelle était alors la situation de l'Église d'Angleterre ou Église anglicane, et celle des catholiques du Royaume Uni ?

La situation de l'Église d'Angleterre est unique en Europe. À la différence des Églises fondées par Luther, Calvin et les autres Réformateurs du XVI^e siècle, elle fut créée par le roi Henri VIII pour des raisons uniquement politiques, le roi s'étant mis à

la place du pape. Par la suite, et malgré l'hostilité d'une majorité de la population, les doctrines et les pratiques de cette Église subirent peu à peu une « protestantisation ». On conserva un épiscopat, mais les évêques étaient sous la domination de l'État. Une partie de la riche liturgie de l'Église médiévale fut conservée dans le manuel liturgique officiel, le *Book of Common Prayer*. Mais sa profession de foi officielle, les *Trente-neuf articles de religion*, était de caractère très nettement protestant. Ces divergences et contradictions divisèrent la population et conduisirent vers le milieu du XVII^e siècle à une guerre civile où religion et politique se mêlaient inextricablement. La « Glorieuse Révolution » de 1688 chassa ensuite le dernier roi catholique d'Angleterre, Jacques II : désormais, la législation du pays interdisait (et interdit encore) à tout catholique de monter sur le trône. Après tous ces soubresauts politiques et religieux, la ferveur religieuse tomba rapidement et le XVIII^e siècle fut marqué par une indifférence religieuse croissante. À l'époque de Newman, cette Église restait étroitement liée à l'État : les évêques étaient nommés par le gouvernement ; celui-ci avait le pouvoir de créer ou de supprimer des sièges épiscopaux ; il pouvait apporter aussi des changements à la liturgie ; ce furent même le Parlement et les tribunaux civils qui déterminaient les doctrines de l'Église ; et seuls ceux qui professait leur allégeance aux *Trente-neuf articles* pouvaient étudier ou obtenir des diplômes aux universités d'Oxford et de Cambridge (ces restrictions ne furent enlevées finalement qu'en 1871).

Beaucoup de choses ont changé, bien entendu, depuis cette époque. L'Église anglicane reste l'Église « établie » (*Established Church*) en Angleterre^[1] : la nomination de l'archevêque de Canterbury est faite par le souverain sur proposition du Premier ministre, après consultation d'un comité du Parlement qui reçoit des propositions venant des évêques ; des évêques anglicans siègent *ex officio* à la Chambre des Lords ; le souverain reste le « Gouverneur suprême » de l'Église d'Angleterre et le « Défenseur de la foi »^[2] ; et, au moment du couronnement, celui-ci s'engage par serment à défendre la « religion protestante réformée »^[3]. Cependant, l'existence d'une Église « établie » n'entrave en aucune façon les activités d'autres confessions chrétiennes ni d'autres religions. Par exemple, il existe plus d'une centaine d'écoles primaires et secondaires musulmanes dont toutes doivent se conformer aux règles établies par le Département de l'Éducation, et une dizaine environ reçoivent une subvention de l'État. Et dans beaucoup d'écoles primaires d'État on célèbre les fêtes hindoues et musulmanes aussi bien que les fêtes chrétiennes.

Qu'en est-il de la situation des catholiques ? Aux XVI^e et XVII^e siècles, ils subirent des persécutions sanglantes : sous Elisabeth I^{ère}, leurs prêtres furent traqués et mis à mort en cas de découverte (les séminaires qui les formaient, à Rome, à Salamanque et ailleurs étaient de véritables « pépinières de martyrs »), et ceux qui les hébergèrent

furent destitués de leurs biens. Au XVIII^e siècle la persécution s'atténuait, mais les catholiques restaient privés de droits civiques et continuaient à faire l'objet de discriminations et parfois de violences. C'est seulement en 1829 qu'ils obtinrent le droit de siéger au Parlement et d'occuper des postes dans l'administration et l'armée (mais l'entrée des universités d'Oxford et de Cambridge leur restait fermée). Et s'il y avait une chose qui unissait tous les anglicans et protestants du pays, pourtant très divisés entre eux, ce fut une haine farouche à l'égard de l'Église catholique, perçue comme une puissance étrangère sinistre et intrigante. Newman, en quittant l'Église anglicane pour l'Église catholique, fut considéré comme un traître et fit l'objet, jusqu'à la publication de *l'Apologia* en 1864, de campagnes répétées d'insultes et de calomnies. Si par suite les attitudes commençaient à évoluer, un incident survenu en 1874 montra que la vieille haine anticatholique était très loin d'avoir disparue.

Le contexte de cet incident est double. La proclamation par le premier concile du Vatican en 1870 du dogme de l'infaillibilité pontificale suscita une fureur de protestation dans tout le monde anglican et protestant. Quatre ans plus tard, l'ancien Premier ministre William Gladstone, qui venait de perdre les élections et qui rendaient les députés catholiques d'Irlande responsables de sa défaite, publia un pamphlet d'une extrême virulence intitulé *Les Décrets du Vatican et le loyalisme civil des catholiques*. Il y dénonça pêle-mêle l'Église catholique, le concile du Vatican et le dogme de l'infaillibilité pontificale, allant jusqu'à dire que le concile avait transformé les catholiques du pays « mentalement et moralement en esclaves » du pape : désormais ce fut au pape et non à la reine qu'ils devaient obéissance dans les affaires du pays ; les catholiques ne pouvaient donc pas être des citoyens loyaux.

Après beaucoup d'hésitation, Newman se décida à riposter. Il le fit sous la forme d'une lettre ouverte adressée à celui qui était symboliquement le premier personnage catholique du royaume, le duc de Norfolk. L'ouvrage fut publié en janvier 1875 sous le titre *Une lettre à M. le duc de Norfolk à l'occasion de la récente expostulation de M. Gladstone*.

Newman n'a aucune difficulté à réfuter les arguments simplistes, voire puérils de Gladstone. Son véritable adversaire, cependant, n'est pas l'ancien Premier ministre mais, d'une part, l'opinion anglaise dans son ensemble et, d'autre part, les catholiques « ultramontains » (ceux qui regardent « par-dessus les montagnes » (les Alpes) vers Rome) qui veulent *majorer* la portée de l'autorité du pape. Il veut donner sa propre interprétation du concile et préciser la véritable nature des rapports entre l'autorité civile et ecclésiale et la conscience individuelle.

Au cœur de l'ouvrage se trouve le chapitre 5, intitulé « La conscience », où se trouve développée une réflexion dense et soutenue sur la nature de la conscience et sur son rapport à l'autorité. Cette mise au point est d'autant plus nécessaire que la pensée catholique avait largement occulté depuis trois siècles le thème de la conscience, en réaction contre sa majoration dans la pensée protestante, l'Église post-tridentine insistant de façon quasi unilatérale sur l'obéissance à l'autorité.

Le Siècle des Lumières voit cependant l'émergence d'une nouvelle conception de la conscience, totalement inconnue jusque-là, qui trouve son expression classique dans la philosophie d'Emmanuel Kant. Dans la pensée moderne, postkantienne, cette pensée s'est banalisée et simplifiée

Une précision sémantique est nécessaire ici. Le mot « conscience » en français est ambigu : il désigne à la fois la conscience morale (en anglais, *conscience*) et ce que les dictionnaires appellent la « conscience psychologique » (en anglais, *consciousness*), c'est-à-dire le fait d'être conscient ou d'avoir conscience d'une chose. Cependant, le mot anglais *conscience*, même si elle désigne d'abord chez Newman la conscience morale, comporte aussi un élément du deuxième sens du mot en français. Car pour lui, la conscience morale est un signe ou une indication d'une mystérieuse *présence* au plus intime de notre être (au plus profond, peut-on dire, de notre *consciousness*). Il parle à plusieurs reprises de la conscience comme une « voix » en nous (ou plus exactement comme « l'écho d'une voix » pour signifier que celle-ci peut n'être que floue ou indistincte), non pas pour suggérer que nous entendons littéralement une voix mais pour signifier qu'il s'agit d'une présence *personnelle* et non d'un simple « sens » impersonnel. Il refuse explicitement d'ailleurs toute réduction de la conscience à un simple « sens moral » : pour lui, elle est à la fois une réalité morale et une réalité *spirituelle* [4].

Une autre précision est encore plus nécessaire : elle concerne l'évolution de la conception de la conscience au cours des trois derniers siècles. Le christianisme possède une longue et riche histoire de réflexion sur la conscience. Si les origines du concept remontent aux philosophes stoïciens de la Grèce antique, il se trouve radicalement repensé par saint Paul à la lumière de l'expérience chrétienne de Dieu. Toute la pensée chrétienne sur la conscience se construit sur ces bases jetées par saint Paul, les deux penseurs ayant le plus enrichi notre réflexion sur le sujet étant, au dire du pape Benoît XVI, saint Augustin et surtout Newman.

Le Siècle des Lumières voit cependant l'émergence d'une nouvelle conception de la conscience, totalement inconnue jusque-là, qui trouve son expression classique dans

la philosophie d'Emmanuel Kant. Dans la pensée moderne, postkantienne, cette pensée s'est banalisée et simplifiée : nous assistons à ce qu'on a appelé respectivement une « sécularisation », une « subjectivisation » et une « autonomisation » de la conception de la conscience. Loin d'être un instrument qui nous met en relation avec Dieu, la conscience est perçue comme un phénomène purement humain, interne à notre esprit. Elle est souvent considérée comme la simple expression du « moi » le plus intime de l'individu. Enfin, loin de se référer à des valeurs objectives la conscience est considérée comme une instance d'« autonomie » morale, littéralement une « loi à elle-même » : par sa conscience, l'homme moderne revendique le droit de créer ses propres « valeurs », voire d'être son propre « créateur ».

En bref, l'attitude du chrétien catholique ne doit être *ni* celle d'une contestation systématique, *ni* celle d'une soumission irréfléchie de « béni-oui-oui ». Il faut réfléchir, s'informer, débattre, et en même temps prier, écouter attentivement et avec respect, et faire preuve d'humilité.

Revenons à la *Lettre au duc de Norfolk*. Quel est, selon Newman, le véritable rapport entre la conscience individuelle et l'autorité du pape et du magistère ? L'essentiel de son argument se résume en quatre points.

1) Il *semble* à première vue exalter la conscience au-dessus du pape. Il l'appelle même « le Vicaire originel du Christ »[\[5\]](#) : elle est, dit-il, « le prophète qui nous révèle la vérité, le roi qui nous impose ses ordres, le prêtre qui nous anathématisé et nous bénit ». Il va même jusqu'à dire que « si le sacerdoce éternel de l'Église venait à disparaître, en elle [la conscience] le principe sacerdotal survivrait et se poursuivrait »[\[6\]](#). Cette dernière phrase est époustouflante : Newman déclare que même si le pape, le magistère, et l'ensemble des ministres ordonnés venaient à disparaître, la conscience continuerait à exercer la fonction « sacerdotale » qui consiste à nous « anathématiser » et à nous « bénir » !

2) Cependant, il ne s'agit là que d'*une* étape dans une argumentation complexe et nuancée. Un autre passage de la *Lettre* affirme que l'autorité du pape et celle de la conscience s'exercent dans des domaines *differents* : l'Église intervient dans celui de la doctrine et des principes généraux, la conscience dans celui du jugement moral portant sur des *actes particuliers* : « La conscience n'est pas un jugement sur une vérité spéculative, sur une doctrine abstraite. Elle vise directement l'agir humain, elle concerne quelque chose qui est à faire ou à ne pas faire ». Ainsi, selon Newman, « la conscience ne peut pas entrer en conflit direct avec l'inaffabilité de l'Église ou du

pape, puisque cette infaillibilité concerne des propositions générales ou la condamnation d'erreurs [doctrinales] particulières »[\[7\]](#).

3) À la place d'une opposition, il existe en réalité une *complémentarité* entre la conscience et le rôle du pape. Car la conscience est à la fois première et *faillible* : elle peut être déformée par la volonté égoïste et par le péché ; elle aura donc toujours besoin d'être éclairée ou éduquée. Et c'est justement dans la *défense* et l'*éducation* des consciences que réside la véritable « mission » et « la raison d'être » du pape.

4) Cependant, tout cela suppose que nous possédions une conception *juste* de la conscience, qui reconnaît simultanément sa primauté et son éventuelle faillibilité. Newman le rappelle dans un passage plutôt polémique : si la conscience « a le droit de s'opposer » à l'autorité du pape, elle doit être autre chose que ce misérable faux-semblant qui, comme je l'ai dit, prend maintenant le nom de conscience. Pour qu'elle puisse être dans tel ou tel cas particulier le guide sacré et souverain qui prévaut sur la voix du pape, il faut que sa décision soit précédée d'une sérieuse réflexion, de la prière et de tous les moyens disponibles permettant d'arriver à une opinion juste sur le sujet en question. Le chrétien doit [...] renoncer à toute détermination obstinée d'exercer le droit de penser, de dire et de faire tout ce qui lui plaît.[\[8\]](#)

En bref, l'attitude du chrétien catholique ne doit être *ni* celle d'une contestation systématique, *ni* celle d'une soumission irréfléchie de « bénì-oui-oui ». Il faut réfléchir, s'informer, débattre, et en même temps prier, écouter attentivement et avec respect, et faire preuve d'humilité. C'est seulement de cette manière-là que nous pouvons nous servir de notre conscience d'une manière responsable.

Comment la pensée de Newman peut-elle éclairer les débats actuels autour du concept de « laïcité » ? Pas plus que l'Église, l'État ne peut pas et ne doit pas chercher à *contraindre* les consciences (comme cela s'est fait dans les pays d'Europe de l'Est sous le régime communiste). Mais si la conscience jouit d'une primauté, elle n'est pas un absolu : nous devons reconnaître qu'elle est faillible, qu'elle peut se tromper, qu'elle ne doit *pas* être identifiée simplement à notre volonté propre ou aux incitations de notre « moi » égoïste », qu'elle aura toujours besoin d'être éclairée et éduquée. La « laïcité », pour sa part, doit être fondée sur le *respect* de la conscience de chacun, et non sur le mépris, l'intolérance ou une volonté d'exclusion, sans quoi elle risque de retomber dans le totalitarisme des anciens régimes communistes.

Keith Beaumont, Prêtre de l'Oratoire de France

[1] Mais pas en Écosse, qui possède sa propre « Église établie » qui est l’Église presbytérienne, de tradition calviniste !

[2] Un abrégé de cette dernière formule, en latin, se trouve inscrit sur les pièces de monnaie.

[3] Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, ceux qui s’appellent aujourd’hui « anglicans » se désignaient eux-mêmes comme « protestants » ; le terme « anglicanisme » fut employé pour la première fois en 1838, par Newman, dans le cadre du Mouvement d’Oxford. Aujourd’hui cette Église est en crise, et la pratique religieuse anglicane connaît au Royaume Uni une chute vertigineuse.

[4] Pour plus de détails, voir notre *Dieu intérieur. La Théologie spirituelle de John Henry Newman*, Ad Solem, 2014, et *Comprendre John Henry Newman. Vie et pensée d’un maître et témoin spirituel*, Saint-Léger Éditions, 2015.

[5] La traduction courante de cette formule – « premier Vicaire du Christ » – est inexacte : le terme employé par Newman, « *Aboriginal Vicar* » signifie « Vicaire *originel* », c’est-à-dire qui remonte à l’origine (cf. le terme « péché originel »).

[6] Cf. *Lettre au duc de Norfolk*, DDB, 1970, p. 239-240.

[7] *Ibid.*, p. 246-248.

[8] *Ibid.*, p. 249-250.